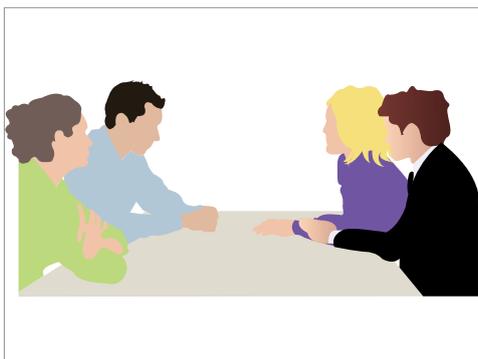


## Vive le paritarisme !

Il y avait une forme de jubilation chez Emmanuel Macron lorsqu'il a commenté l'échec des négociations entre syndicats et patronat sur l'assurance chômage.

Pourtant, il n'y a pas de quoi fanfaronner comme l'ont démontré sept élus socialistes (\*) dans une Tribune, publiée le 23 février par le *Journal du dimanche*, intitulée : «Prendre le temps de refonder notre démocratie sociale».



Pour une concertation approfondie

Car le moment est grave. En effet, depuis 1982 aucune négociation de l'assurance chômage n'avait échoué. Le chef de l'État ne peut pas prendre à la légère cette situation inédite. D'autant que son gouvernement et le patronat en portent seuls la responsabilité. Le patronat a refusé d'admettre qu'une partie des chefs d'entreprises abusent des contrats courts. Rien n'obligeait le gouvernement à ouvrir ces discussions en exigeant 4 milliards d'euros d'économies.

«Corsetée par ce cadrage et le dogmatisme du patronat, la négociation n'avait aucune chance d'aboutir. Les déclarations du président Macron révèlent les intentions initiales de l'exécutif : reprendre la main. Cet échec est une mauvaise nouvelle pour les demandeurs d'emploi, pour la démocratie et pour le dialogue social», déplorent les signataires. Alors que faire ? «La convention actuelle n'arrive à échéance que dans 18 mois», précisent les signataires. «Donnons du temps à une concertation approfondie avec les partenaires sociaux pour construire un système d'assurance chômage juste.

Un système qui pénalise les employeurs qui abusent des contrats de très courte durée et qui ne pèse pas sur ceux qui sont les plus vertueux.

**Ne faut-il pas dé plafonner les cotisations d'assurance chômage pour que les plus aisés contribuent à l'assurance chômage des plus précaires ?**

**Un système lisible où chacun connaît ses droits pour éviter le drame des indus régulièrement rappelés par le médiateur de Pôle Emploi.**

**Un système où allocations chômage et minima sociaux seraient parfaitement articulés, pour permettre une meilleure continuité des droits.**

**Il faut remettre en selle, sans tarder, les partenaires sociaux plutôt que de prendre acte de leur disparition. Voilà, au terme du Grand débat un sujet qui trouverait sa place dans le Grenelle du pouvoir d'achat et de la transition écologique auquel le Parti Socialiste appelle, depuis des mois, comme une condition d'une démocratie vivante.»**

(\*) les signataires sont : Boris Vallaud, député des Landes (PS), Carole Delga, présidente du Conseil régional d'Occitanie (PS), Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (PS), Monique Lubin, sénatrice des Landes (PS), Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle (PS), Christine Pirès-Beaune, députée du Puy-de-Dôme (PS), Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse (PS).

CAP  
FINISTÈRE  
26 B, rue Aristide-Briand  
29000 QUIMPER  
DÉPOSÉ LE 14/03/2019

SITE DE DEPOT  
P1  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

## Non aux privatisations

La privatisation d'Aéroport De Paris (ADP) est un non-sens économique et une erreur stratégique.

Les conséquences seraient tellement terribles pour les finances publiques et l'aménagement du territoire que les parlementaires socialistes, ainsi que plusieurs élus d'Île-de-France ont signé, le 10 mars, une Tribune pour demander aux députés En marche de ne pas voter la privatisation d'ADP.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, notre pays devrait pourtant être vacciné contre les privatisations. En 2008, celles des autoroutes devaient se traduire par des baisses de prix pour les utilisateurs. Or, le prix des péages n'a cessé d'augmenter. L'exemple de l'aéroport toulousain devrait suffire à convaincre les députés de ne surtout pas voter la vente d'ADP : le groupe chinois à qui il avait été vendu en 2015, par Emmanuel Macron, veut maintenant s'en séparer et réaliser ainsi une forte plus-value.

Alors que l'exécutif ne cesse de vanter les mérites du Grand débat, qu'il soumette cette question aux Françaises et aux Français.

# Le Département à l'écoute des Finistériens

Alors que le **Grand débat** doit apporter des réponses à des problématiques sociales, institutionnelles ou environnementales, il était normal que le **Conseil départemental, collectivité des solidarités, apporte sa propre contribution. C'était l'objet de la session extraordinaire qui s'est tenue le 4 mars.**



Il faut ré-humaniser la société

Michaël Quernez a rappelé en préambule cette phrase de François Mitterrand qui déclarait, le 15 juillet 1981 : **« La France a eu besoin d'un pouvoir fort pour se faire, elle aura besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire »**. Face au mouvement inédit des gilets jaunes, l'État serait bien inspiré d'écouter les propositions et de lire les *Cahiers de doléances*. Le dédagisme a permis à la majorité d'accéder au pouvoir, mais, dans des moments de fortes tension comme aujourd'hui, elle devrait écouter et faire

confiance aux élu.es qui connaissent bien leurs territoires et leurs concitoyens.

Pour le premier vice-président du Conseil départemental, il est urgent que le pouvoir tienne compte de l'appel que lancent de plus en plus de citoyens contre **« la déshumanisation de la société »** qui se manifeste notamment par le recours systématique à internet pour les services publics. Ce phénomène, par son application systématique, n'est plus accepté par les citoyens. Déjà, on estime qu'un dixième des Français refusent d'engager des démarches administratives parce qu'ils doivent impérativement le faire en ligne.

**« Les réponses du gouvernement devront être à la hauteur des attentes. »**

Pour Armelle Huruguen aussi, l'État doit écouter les élu.es et leur faire confiance. Car s'ils demandent le droit à la différenciation, c'est tout simplement parce que les réalités, les attentes ou les défis ne sont pas les mêmes, dans le Finistère ou en Creuse. Mais, en Bretagne ou dans le Limousin, le bien-être des habitants est la seule motivation des élu.es.

Et pour y parvenir, ils ont besoin de moyens financiers. Pour Joëlle Huon, la

question de la fiscalité, telle qu'elle est posée par le président de la République dans sa lettre de présentation du *Grand débat*, est biaisée. En effet, au lieu de partir du taux des prélèvements obligatoires et de présenter la dépense publique comme un frein au développement économique, il faudrait mettre en avant notre modèle de protection sociale, basé sur la solidarité.



Faites confiance aux élu.es

Enfin, les débats et les Cahiers de doléances ont fait ressortir une forte demande de participation citoyenne. Pour Marie Gueye ou Marc Labbey, c'est précisément ce que fait le Conseil départemental en associant systématiquement les usagers à l'élaboration des schémas départementaux ou à l'évaluation des politiques du Département. Faut-il aller plus loin? Certainement. Mais les habitudes ont déjà été prises.

## La contribution du Conseil départemental



### L'organisation de l'État et des services publics

L'accès aux services publics rejoint nécessairement la question de l'accès aux droits, sujet dont le Département s'est saisi pleinement en développant une démarche globale d'« aller vers » les publics qui ne s'adressent pas spontanément à lui et ne sollicitent pas les aides auxquels ils ont droit.



### La fiscalité et les dépenses publiques

Il est indispensable en revanche d'engager une réforme profonde de la fiscalité locale, afin notamment d'assurer la pérennité des dépenses sociales assumées par le Département pour le compte de la solidarité nationale.



### La démocratie et la citoyenneté

L'amélioration de la vie démocratique passe par le développement de l'engagement citoyen et de la contribution active de chacun.e à l'élaboration des décisions. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental du Finistère s'est engagé dans cette voie.



### La transition écologique

La question centrale est bien celle de la mise en œuvre d'un modèle plus durable, qui lie question écologique et question sociale. Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans l'approche environnementale de l'ensemble de leurs politiques, en premier lieu sociales, pour activer durablement les leviers du changement.

# La longue marche vers l'égalité

**En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, toutes les lois existent, il suffit de les faire appliquer. À l'apéro-discussion organisé le 8 mars par la secrétaire de la section de Landerneau, Amélie Le Floch, les élues qui ont partagé leurs expériences, Frédérique Bonnard Le Floc'h, Chantal Guittet ou Gaëlle Vigouroux, ont dressé peu ou prou le même constat.**

Chantal Guittet a rappelé que la délégation des Droits des femmes à l'Assemblée regarde chaque texte de loi sous le prisme de l'égalité. **« Il faut avoir une vision transversale. »**

La loi sur l'égalité professionnelle date du 13 juillet 1983. Et pourtant, en moyenne, les femmes gagnent encore moins que les hommes. **« Les collectivités doivent faire preuve de volontarisme pour faire avancer l'égalité »,** a insisté Frédérique Bonnard Le Floc'h qui a illustré son propos en expliquant

les actions menées par Brest métropole et le Conseil départemental. Car, si tout le monde célèbre le 8 mars, ce sont tout de même les collectivités de gauche qui s'impliquent le plus et vont au-delà des obligations légales. **« Les changements n'interviennent pas spontanément ».** C'est aussi ce qu'a expliqué la créatrice d'*Entreprendre au féminin*, Gaëlle Vigouroux, pour qui les réseaux de femmes, en favorisant le

partage de compétences, permettent de faire progresser l'égalité.

S'il n'est pas nécessaire de voter de nouveaux textes, les parlementaires doivent tout de même continuer à agir : non pour renforcer l'arsenal législatif mais pour améliorer le budget du ministère des Droits des femmes. Car c'est bien cette dimension financière qui doit être améliorée, notamment afin de compenser les pensions alimentaires non payées ou de mettre à disposition des associations qui défendent les femmes menacées par des conjoints violents, les moyens de les mettre, elles et leurs enfants, à l'abri, car trop souvent les femmes victimes de violences sont contraintes de cohabiter avec leur agresseur.

Le 8 mars, déjà, 30 femmes avaient péri sous les coups d'un homme. À la même date, il y a un an, elles n'étaient « que » 18. Inverser cette tendance est un défi majeur pour notre pays, qui doit être relevé par l'ensemble des citoyens.



Le 8 mars à Landerneau

## Pour une meilleure équité fiscale

**La section de Trégunc a adopté cette motion de Marc Ploquin et souhaite la soumettre au débat.**

**« D**ans le système fiscal français, l'impôt phare chargé d'établir cette recherche d'équité est l'impôt sur le revenu. Les contribuables les plus riches sont ainsi sensés payer, en proportion, plus que les moins aisés.

Malheureusement, les transformations successives de cet impôt l'ont rendu extrêmement complexe et, aujourd'hui, il ne remplit plus convenablement sa fonction redistributive, notamment en raison des très nombreuses « niches fiscales ».

Pourtant, il est possible d'améliorer le système existant.

En effet, l'application du quotient familial sensé corriger les disparités de revenu en fonction de la composition du foyer reste

imparfait et continue de favoriser les classes les plus riches.

Soit un couple, les deux parents nés en 1990, avec un enfant né en 2010, qui leur donne droit à une demi-part de quotient familial.

Au barème actuel de l'impôt (2018) :  
- Pour un revenu annuel de 30 000 euros, l'avantage procuré par la demi part est de : 697 euros.

- Pour un revenu annuel de 40 000 euros, l'avantage procuré par la demi

part est de : 976 euros.

- Pour un revenu annuel de 80 000 euros, l'avantage procuré par la demi part est de : 1551 euros.

- Pour les revenus supérieurs, le plafond est atteint.

Sans parler des revenus encore plus modestes qui, non imposables, ne bénéficient de rien.

Je propose de remplacer le système de « parts » et de mettre en place une « réduction d'impôt », voire un « crédit d'impôt » calculé « ad valorem » en fonction de l'âge de la personne à charge.

Dans notre exemple, pourquoi ne pas donner le même avantage fiscal à tous, par exemple 1 000 euros, évaluation (ici arbitraire) de la participation de l'État à l'éducation de l'un de ses enfants, indépendamment des revenus de ses parents. »



L'impôt sur le revenu doit être réformé

Lire la motion sur [www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh)

# Agenda

**16 mars**

10h00 : Conseil fédéral  
à Quimper.

**23 mars**

10h00 : Café-débat sur le  
thème de l'Europe au bar  
du Café de la Cale,  
53 rue de la Corniche  
au Relecq-Kerhuon,  
en présence de  
Forough Salami et  
Josselin Chesnel.



**14 septembre**  
Fête de la gauche  
à Quimperlé.

## Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1222 P 11428  
N° 1262 - Vendredi 15 mars 2019  
[www.ps29.bzh](http://www.ps29.bzh) - [cap-finistere@wanadoo.fr](mailto:cap-finistere@wanadoo.fr)  
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER  
Tél. 02 98 53 20 22

Directeur de la publication : Kévin FAURE

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON  
Tél. 02 98 43 44 39  
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère  
Tél. 02 98 43 11 44

## S'abonner

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Abonnement papier

Abonnement numérique

..... @ .....

Adhérents : 25 euros (papier) ;  
20 euros (numérique)  
Non adhérents : 50 euros (papier) ;  
35 euros (numérique)

Chèque à l'ordre de :  
ADFFFPS

# Plaidoyer pour la décentralisation

A. Platel, J.M. Le Boulanger et J.J. Urvoas

**Au pessimisme de la raison, Jean-Jacques Urvoas et Jean-Michel Le Boulanger ont opposé l'optimisme de la volonté, samedi 2 mars, à Pont-l'Abbé, devant près d'une centaine de personnes. Arnaud Platel, secrétaire fédéral au projet et au BREIS, les avait invités à répondre à la question : « Quels remèdes face à la fracture territoriale ? », dans une réunion publique. « Le nombre de personnes, de toutes sensibilités politiques, qui ont participé à cette rencontre montre que notre démarche rencontre un véritable intérêt dans l'opinion publique bretonne », se félicite Arnaud Platel.**



Pour Jean-Jacques Urvoas, il convient de casser la centralisation politique, qui concentre tous les pouvoirs à l'Élysée, la centralisation financière qui se situe, elle, à Bercy et enfin la centralisation économique, aux mains de quelques multinationales.

Fort de son expérience de parlementaire et de ministre, Jean-Jacques Urvoas propose de repenser le principe de subsidiarité. Aujourd'hui, tout ce que l'État ne veut plus faire est laissé aux collectivités. Il faudrait, au contraire, que l'État n'intervienne que sur les compétences que les collectivités ne peuvent assumer.

Ensuite, casser l'uniformité des statuts qui empêche de prendre en compte les spécificités locales, d'où l'idée d'une assemblée de Bretagne.

Dans le même état d'esprit, les collectivités devraient disposer d'un pouvoir normatif. Et enfin, des financements pérennes doivent être assurés afin que les collectivités disposent de moyens pour mettre en œuvre leurs politiques.

Alors pourquoi cette crispation jacobine ? Pour Jean-Michel Le Boulanger, il faut remonter aux origines de l'Histoire contemporaine. Les révolutionnaires ont inscrit dans le préambule de la constitution que la France était une et invisible à un moment où ils devaient faire face à des ennemis extérieurs (quasiment toutes les monarchies européennes) et à des ennemis intérieurs (les Royalistes, en général, et les Chouans de Vendée, en particulier). Voilà comment, tout au long du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles, s'est développée l'idée selon laquelle la survie de la nation passait par son unité et son indivisibilité. Tout ce qui pouvait, de près ou de loin, y porter atteinte était farouchement combattu.

Mais aujourd'hui, pour le vice-président de la Région Bretagne, ce n'est pas la diversité du pays qui menace la République mais bien plutôt le consumérisme qui transforme les partis politiques ou les candidats en marques. Or, pour le consommateur, rien n'est plus facile que de changer de marque. Alors que les Jacobins prétendent défendre la République, c'est au contraire en décentralisant que les citoyens se réconcilieront avec la République.

La décentralisation est une idée de gauche qui doit beaucoup à la Bretagne, ont rappelé les deux intervenants.

Après 40 ans, le bilan est contrasté. On y trouve le meilleur et le pire a rappelé Jean-Jacques Urvoas. Le meilleur, c'est la qualité du service public rendu par les collectivités territoriales. Si on ne prend que l'exemple de l'éducation, que constate-t-on ? Les écoles, gérées par les communes, les collèges, par les Départements et les lycées par les Régions, offrent des conditions d'étude tout à fait convenables. En revanche, les amphis surchargés et les salles vétustes se trouvent dans les universités, qui restent dans le giron de l'État.

Mais, si les élus locaux remplissent leur mission, il faut bien reconnaître qu'accaparés par leurs tâches, ils en ont parfois oublié, de donner du sens à leur action. Mais surtout, ce que l'État a donné d'une main en accordant des compétences, il l'a repris de l'autre en réduisant les financements. Tout le monde sent bien que le statu quo n'est plus tenable.

Alors que faire ? Pour l'ancien Garde des Sceaux, les demi-mesures ne sont plus de mise aujourd'hui. Face au mur que constitue la Haute fonction publique, il faut faire preuve d'audace. Et Jean-Jacques Urvoas n'y va pas par quatre chemins : « Il faut supprimer les préfets et l'ENA ». La Haute fonction publique représente une force d'inertie qui empêche toute initiative. Les réponses les plus souvent entendues lorsque des élu.es avancent des propositions innovantes sont, au choix : « C'est plus compliqué que ça » ou « On n'est pas sûr que ça fonctionne » ou « Bercy est d'accord ? » ou enfin « Est-on certain que c'est compatible avec l'Europe ? ». Ces quatre réponses-types suffisent à enterrer toute velléité de réforme.